

Compte-rendu Conseil de l'Ecole Doctorale SPIM 07 février 2014 à 9h30

Présents :

Jacques Chrétien (représentant doctorants)
Bernard Dulmet (FEMTO-ST Temps-Fréquence)
Emmanuel Foltête (FEMTO-ST Mec'Appli)
Michaël Gauthier (FEMTO-ST AS2M)
Ghislain Iste (UTBM)
Hans-Rudolph Jauslin (Université de Bourgogne, école doctorale Carnot-Pasteur)
Olga Kouchnarenko (FEMTO-ST DISC)
Thérèse Leblois (FEMTO-ST MN2S)
Philippe Lutz (Directeur ED SPIM)
Hervé Maillotte (FEMTO-ST Optique)
Sébastien Pasteur (Assistant de direction ED SPIM)

Excusés : Jurgen Brugger, Nandish Calchand, Yannick Caulier, Frédéric Chérioux, Nadine Cullot, Nicolas Friot, Didier Girod, Pablo Gruer, Peter Kropf, Cécile Langlade, Philippe Leclaire, Christian Maire, Patrick Marquié, , Guy Monteil, Philippe Nika, Perrine Pittet, Henri Porte, Ralph Seulin

Démissionnaires : Aloïs Dreyfus (n'est plus doctorant), Abdollah Mirzaian (mutation professionnelle)

I) Bilan des inscriptions

1. Nombre d'inscrits
2. Financements primo-entrants
3. Diplômes sources
4. Cotutelles
5. Arrêts de thèse
6. Durées

II) Fonctionnement du bureau doctoral à l'UFC : Difficultés et évolutions

III) Concours et processus de recrutement sur les emplois doctoraux

1. Principes généraux
2. Les différents financements
3. Procédures
4. Contrats doctoraux « collectivités »
5. Autres concours

IV) Formations

1. Bilan des inscriptions
2. Travaux de la commission

V) Auditions des deuxièmes années

VI) Points divers

1. Infos
2. Elections
3. Liens avec les associations

I) Bilan des inscriptions 2013-2014

1) Nombre d'inscrits

Nombre d'inscrits en 2013/2014 : 431 au 3/2/2014 (UFC : 221, UTBM : 115, UB : 94)
dont 104 primo-entrants
(et 134 en 2ième année, 106 en 3ième année, 65 en 4ième année et 21 en 5ième année)

2013-2014	Ré-inscriptions	Primo-entrants	TOTAL
UFC (FEMTO-ST + Nanomedecine)			
Inscrits :	154	41	
en cours :	8	18	
dont soutenus :	5		
dont arrêt :	1		
TOTAL :	162	59	221
UTBM (IRTES + FEMTO-ST)			
Inscrits :	85	25	
en cours :	3	2	
dont soutenus :	5		
dont arrêts :	2		
TOTAL :	88	27	115
UB (LE2I + DRIVE)			
Inscrits :	76	18	
dont soutenu :	1		94
	326	104	431

Nous devrions arriver à un nombre d'inscrits à peu près équivalent à celui de l'an dernier malgré une baisse des nouvelles inscriptions.

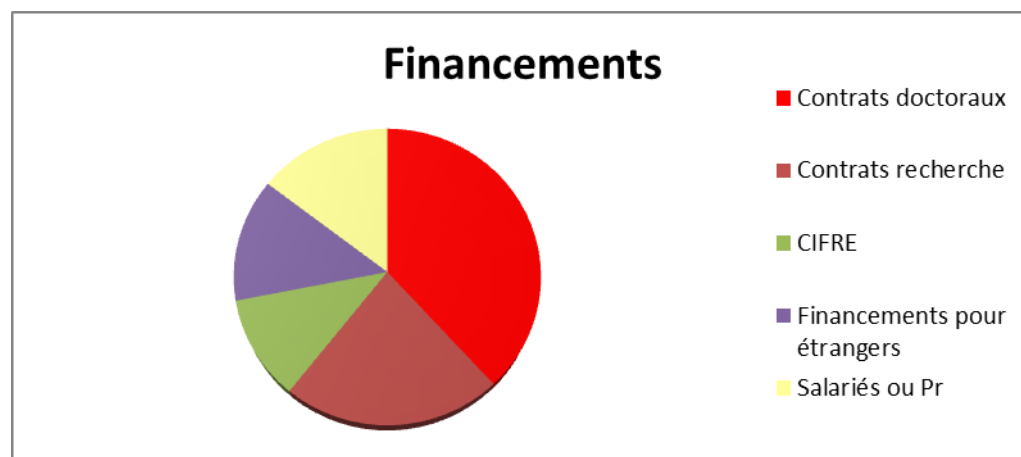
Philippe Lutz rappelle que les doctorants de Nanomedecine sont autorisés à s'inscrire dans plusieurs ED, c'est également le cas pour Chrono-environnement.

2) Financements primo-entrants

Département Laboratoire	Financeme nts étrangers	CD MESR	CD Coll	CD Recherche	CIFRE	Contrats recherche	Prof à l'étranger	Salariés	Autres	TOTAL
AS2M		1	2	1		1		2	1*	8
DISC	5	1	1		1					8
ENERGIE		1	1		1	3		2		8
MEC'APPLI	3	2		1	3	2	2	1		14
MN2S (dt 1 UTBM)	1	1		1						3
OPTIQUE	2	1	2	2		1				8
TF		1	1	2	2	1				7
LE2I	4	3	1			5		3		16
DRIVE		1		1						2
LERMPS	2	1		1	1	1				6
M3M	2	1		1	2					6
SET	5	1	2			3	1	1	1**	14
NANOMEDECINE	3					1				4
Totaux	12	15	10	9	10	19	3	9	2	104

* Région + Belgique

**Vacataire



Les Contrats Doctoraux collectivités incluent : Région Franche-Comté, Région Bourgogne (dispositif JCE), ville de Besançon, Pays de Montbéliard et agglomération.

Les CD recherche : financés également par les établissements (Labex, Saic, CNRS+Région, CEA+Région, CNRS)

Il est rappelé que le contrat doctoral doit être le financement naturel de la thèse. Le CDD sur contrat de recherche pose problème notamment en cas d'arrêt de thèse, le contrat lui, peut ne pas s'arrêter.

Hervé Maillotte souhaiterait un assouplissement au niveau des avenants. M. Jauslin précise que les deux universités ont essayé vis-à-vis du ministère, sans succès ; la seule possibilité reste de faire tourner les avenants. Il est également impossible de proposer des vacances aux doctorants qui n'ont pas obtenu d'avenant. Il y a en effet des besoins suite à des appels tardifs, les attributions étant closes, ce sont les chercheurs CNRS qui sont contraints de faire les cours aux licences 1.

Philippe Lutz rappelle que l'avenant peut commencer à n'importe quel moment la seule contrainte est la durée = 12 mois. Il faudrait effectivement plus de souplesse sur la durée et sur le volume.

Il faut néanmoins noter que tous ceux qui étaient prioritaires et demandeurs ont obtenu un avenant.

L'avenant enseignement à l'UTBM est d'emblée associé au contrat doctoral ce qui peut être attractif.

3) Diplômes sources

Diplômes sources	Master UE	Ing UTBM	Ing Ensmm	Autre Ing FR	Autres	
UB	10			2	6	18
UFC	28		4	3	24	59
UTBM	10	3			14	27
TOTAUX	48	3	4	5	44	104

On remarque une légère progression des ingénieurs ENSMM en doctorat à l'UFC. Globalement environ 10% des ingénieurs ENSMM se dirigent vers une thèse.

Pour l'heure les actions de sensibilisation ont été limitées. L'ED devra notamment participer à des forums et il faudrait que nous apparaissions sur les réseaux d'écoles d'ingénieurs. On note l'implication de l'association IngéDoc de l'UTBM auprès des élèves ingénieurs.

4) Cotutelles

NOM	Prénom	Laboratoire	Cotutelle
TERRAZAS MALLEA	Ronald	AS2M	BELGIQUE ULB
MOUSTAFA HARB	Hassan	DISC	LIBAN Université Libanaise
MARX	Neigel	ENERGIE	CANADA Trois-Rivières
STRUBEL	David	LE2I	MALAISIE Université technologique de Petronas
TRIGUI	Rania	LE2I	TUNISIE Université de Sfax
KHALDI	Souheyla	M3M	ALGERIE Université Abou Bakr Belkaid, Tlemcen
ABED	Issam	MEC'APPLI	TUNISIE ENIT
ZAOUALI	Emine	MEC'APPLI	TUNISIE Université de Carthage, Tunis
SMAOUI	Imen	MEC'APPLI	TUNISIE Université de Sfax
CHAGRAOUI	Hamda	MEC'APPLI	TUNISIE Université de Tunis
CHIKHAOUI	Khaoula	MEC'APPLI	TUNISIE Université de Tunis
GOUNE CHENGUI	Geraud Russel	OPTIQUE	CAMEROUN Yaoundé1
AMIOT	Caroline	OPTIQUE	FINLANDE Tampere University of Technology
KATEKLUM	Rutjaphan	OPTIQUE	THAÏLANDE Associated Medical Sciences Chiang Mai university
LOUDJOM TAWOUE	Bertille Gaëlle	SeT	CAMEROUN Université de Ngaoundere
OUMAROU	Sanda	SeT	CAMEROUN Université de Ngaoundere
ALLANI	Maroua	TEMPS-FREQUENCE	TUNISIE INSAT

Sur les 17 nouvelles cotutelles nous notons une forte prépondérance des partenariats avec les pays du Magreb, notamment pour FEMTO-ST MEC'APPLI avec la Tunisie.

Il y a eu, au moment des inscriptions des discussions compliquées avec les directeurs de thèse, la mise en place d'une cotutelle n'est jamais simple mais nous devons dès le départ avoir une vision claire sur un financement garanti sur les trois ans lors des séjours en France.

- **Les règles de l'école doctorale doivent apparaître clairement dans le texte de la cotutelle.**

Concernant les soutenances, Philippe Lutz rappelle que les membres du jury de l'université partenaire sont considérés comme internes. Pour Hans Jauslin nous devrions inciter les soutenances en France plutôt qu'à l'étranger ce qui permettrait de maîtriser mieux le processus et la conformité avec la réglementation. D'autant que plus la soutenance est éloignée moins la partie française sera représentée.

- **Philippe Lutz demande à signer les cotutelles de l'UTBM comme il le fait déjà pour celles de l'UFC et de l'UB (par le directeur-adjoint).**

Philippe Lutz questionne l'intérêt des cotutelles pour l'ED ainsi que la prise en compte du niveau scientifique des étudiants.

D'une manière générale lorsque les conditions de financement et de séjours sont remplies nous n'avons pas été très exigeants sur le niveau scientifique.

Il est rappelé qu'une collaboration entre deux laboratoires peut avoir lieu sous forme d'un co-encadrement, le passage par la cotutelle permet en revanche la délivrance d'un double diplôme.

Emmanuel Foltête souligne que les étudiants en cotutelle sont soutenus financièrement par le département, l'on peut donc d'autant plus s'interroger sur les bénéfices que l'on retire des cotutelles. Les liens de Mec'Appli avec la Tunisie s'expliquent par un projet de collaboration ou co-développement entre laboratoires ; l'idée de départ était notamment de former les futurs chercheurs associés tunisiens et construire une collaboration sur le long terme.

Pour Philippe Lutz on peut en effet remettre en cause le bienfondé d'une cotutelle si elle ne sert qu'à « rendre service » aux directeurs de thèse, à ses relations extérieures, ou à un doctorant éloigné des laboratoires de l'UFC, de l'UB et de l'UTBM. L'on devrait pouvoir demander plus de visibilité sur l'intérêt pour la recherche et pour le développement scientifique du laboratoire.

Michaël Gauthier prend l'exemple des conventions avec l'ULB : elles ne sont possibles que par une alliance de deux laboratoires, cela a un coût mais il y a une vraie valeur ajoutée grâce au transfert de compétences.

- **Afin de s'assurer que la cotutelle s'inscrit dans la politique de recherche du laboratoire, nous demanderons avis au directeur du département de recherche sur la pertinence scientifique de la cotutelle au moment de la constitution du dossier.**

5) Arrêts de thèse

2012-2013 NOM	Prénom	Dept	DIR 1	DIR 2	Cotutelle	MOTIF	FINANCEMENT	Année
HUSSNAIN	Syed Zill-E	AS2M	ANDREFF N.			ARRÊT de thèse par décision DT et ED	CR sur Projet Européen	2*
AMRI	Hedi	DISC	LAPAYRE J-C		TUNISIE	PAS REINSCRIT pb santé	Assistant université de Sfax	2*
BARBIER	Sébastien	DISC	LAPAYRE J-C			ABANDON	CIFRE Covaglia	1
HEINISCH	Alexander	DISC	LAPAYRE J-C			ABANDON	Salarié, CDI Ingénieur	4
HABIBI	Amir Ali	DISC	BOURGEOIS J.	LEFORT-PIAT N.		ABANDON	CD Recherche ANR	2*
BIGEARD	Romain	DISC	BOURGEOIS J.			DEMISSION	Ingénieur	3
CAVECCHIA	Rémy	DRIVE	LE MOYNE L.			PAS REINSCRIT	CIFRE ACE	2*
AILLOUD	Clément	DRIVE	LE MOYNE L.			PAS REINSCRIT	Sans	4
THORNER	Philippe	ENERGIE	ESPANET C.	DUBAS F.		DEMISSION	Salarié, CDI	1
BAKKALI	Zouheir	ENERGIE	BECHERIF M.		MAROC	DEMISSION	Salarié Maroc	2
MUSLIM	Aries	LE2I	YETONGNON K.			PAS REINSCRIT	Bouriser Indonésie	5
DIPOKO NJOH	Josué Jonathan	LE2I	DIPANDA A.	YETONGNON K.		PAS REINSCRIT	Enseignant	3
AMIOUR	Khaled	LE2I	BUSVELLE E.			ABANDON	Salarié, chef de lab	2*
ADAL	Kedir Mohammed	LE2I	MERIAUDEAU F.			ABANDON	Contrat de recherche	1
SONNET	Jean-Noël	LE2I	LALIGANT O.	STOLZ C.		PAS REINSCRIT	Enseignant	1
ABAYAJE	Furat	LE2I	CHERIFI H.			ABANDON	Financement pour étrangers	1
HAMDAROU	Amira	MEC'APPLI	MONTEIL G.			ABANDON pour raison de santé	CD MESR	2
MICHOULIER	Eric	MEC'APPLI	COGAN S.	FOLTETE E.		DEMISSION suite à problèmes personnels	CIFRE Safran Snecma	1
VOEGLIN	Antoine	MEC'APPLI	BOUBAKAR L.			DEMISSION opportunité pro	CD Région	3
DECUREY	Jean-Pierre	OPTIQUE	MEROLLA J.M.			DEMISSION	CD MESR	1
MOUGIN-SISINI	Joé	OPTIQUE	LANTZ E.	DEVAUX F.		ARRÊT Licenciement	CD MESR	3
DUSART	Cedric	SeT	GRUER J.P.			ABANDON	CIFRE Segula	5
RAZAVI	Seyed Naser	SeT	KOUKAM A.		IRAN	ABANDON	Financement pour étrangers	5
BENJELLOUN	Mohamed	SeT	WACK M.			ABANDON	Salarié Ingénieur	4
BEHE	Florian	SeT	KOUKAM A.	NICOLLE C.		ABANDON	CD Région	3
DHARA	Raj Narayan	TEMPS-F	LENCZNER M.	GIORGETTI A.		ABANDON	Sans	4
DBICH	Karim	TEMPS-F	BALLANDRAS S.			ABANDON	CIFRE Epcos sas	4

* Problèmes repérés lors des auditions de 2e année

ARRÊTS 2013-2014

COMBES Yves, 2^e année, (J. Dudley, OPTIQUE), CD Recherche CNRS, DEMISSION (CDI entreprise)

BRUN Maxime, 3^e année, (J.C. Sagot, SeT), Contrat de Recherche, ABANDON

DURAMOU Yann, 3^e année, (R. Bolot), CIFRE Snecma, DECES

Nous constatons une augmentation des arrêts de thèse (28) et notamment des arrêts non maîtrisés : arrêts sans concertation ni procédure de médiation, doctorants injoignables. Nous avons eu récemment l'exemple d'une situation qui pourrait déboucher sur un abandon : les directeurs de thèse décident de ne plus encadrer un étudiant trois mois après avoir donné un avis très favorable à sa réinscription en 4^e année.

Il y a, bien sûr, des arrêts bien gérés, dans le respect des procédures de médiation et conformément à la charte des thèses*. C'est notamment le cas de M. Hussnain dont les difficultés avaient été évoquées en audition de 2^e année et dont l'arrêt a été discuté avec le directeur de thèse et l'école doctorale.

* Rappel :

« 4) Durée

Pour se conformer à la durée prévue, le doctorant et le directeur de thèse doivent respecter leurs engagements relatifs au temps de travail nécessaire. Les manquements répétés à ces engagements font l'objet entre le doctorant et le directeur de thèse d'un constat commun qui conduit à une procédure de médiation.

6) Procédures de médiation

Le responsable de l'équipe d'accueil est chargé de régler tout conflit entre le directeur de thèse et le doctorant.

En cas d'échec, le doctorant ou l'un des autres signataires de cette charte peut demander au conseil de l'école doctorale d'exercer son arbitrage.

En dernier lieu, le plaignant peut faire appel au Président de l'Université pour régler le conflit. »

Le rôle des directeurs de thèse est de mener le doctorant vers l'obtention de son diplôme, l'arrêt de la thèse est donc toujours un échec. Néanmoins, comme l'expliquent Hervé Maillotte et Michael Gauthier, un certain nombre d'arrêts témoigne de la bonne santé de l'ED et des équipes de recherche. En effet le taux d'arrêt est lié pour une part aux exigences scientifiques, un chiffre très bas d'arrêts signifierait au contraire que l'on accepte des thèses de moindre qualité ou que l'on mène le doctorant à la soutenance à tout prix. Emmanuel Foltête note à cet égard qu'il est plutôt positif d'avoir des arrêts dès la première année, cela montre une capacité à déceler les problèmes rapidement.

En d'autres termes plus nous serons exigeants plus nous aurons affaire à des décrochages. Il ne faut donc pas, comme le souligne encore M. Maillotte, que les instances dirigeantes soient focalisées sur les statistiques en considérant les taux d'arrêts comme un mal seulement et non un mal nécessaire. Philippe Lutz rappelle l'existence de deux mentions pour l'admission à l'examen de doctorat : Honorable, Très Honorable.

L'utilisation de la mention « honorable » reste marginale. Si un doctorant n'a pas le niveau d'excellence souhaité par ses directeurs de thèse, Philippe Lutz exprime sa préférence pour une thèse soutenue avec un résultat « honorable » plutôt qu'un abandon.

Il y a parfois une véritable incompréhension de la part des doctorants, notamment sur la décision d'arrêter leur thèse. Pour Hervé Maillotte il faudrait faire un travail en amont, au moins en master 1, pour préparer les étudiants à ce qu'est une thèse. L'on remarque de plus en plus une absence de questionnement et de curiosité scientifiques, le doctorant se positionnant comme simple exécutant de procédures.

Philippe Lutz renvoie à la documentation de la Confédération des Jeunes Chercheurs dans laquelle on trouvera aussi bien des analyses de la situation que des outils de sensibilisation :

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/>

Olga Kouchnarenko questionne la diffusion des bilans d'audition des deuxièmes années.

Hervé Maillotte suggère des auditions dès la fin de la première année. Il a été noté qu'il est difficile de tirer un bilan au vu de la masse de travail entamée en première année. Nous serions plutôt sur un comité de suivi, peut-être est-ce une réflexion à constituer. Cependant des difficultés témoignant d'une inadéquation entre les attendus et le travail du doctorant pourraient déjà être identifiés.

Le directeur de l'ED propose une réflexion et un échange sur ce point pour mettre en place un système d'alerte en fin de première année, avant le processus de réinscription en 2^e année.

Concernant les auditions des deuxièmes années, Philippe Lutz précise qu'il n'y a pas de retour vers les directeurs de thèse afin d'éviter tout conflit, mais l'on devrait remonter les résultats aux directeurs de laboratoires.

- **Il faut donc sensibiliser les départements sur les thèses au niveau des attendus, de l'encadrement, et des processus et gestion des arrêts.**
- **Les résultats des auditions des deuxièmes années remonteront au plus vite aux directeurs de départements / laboratoires de recherche.**
- **En cas de problème repéré au niveau du déroulement d'une thèse, les directeurs de départements / laboratoires doivent prévenir l'école doctorale au plus vite.**

6) Durées :

Dérogations >3 ans	4	5	6	8
UB*	6	1		
UFC**	30	8		1
UFC NFC	4	4	1	
UTBM***	21	3	2	
	65	21	3	1

* Hors réinscriptions avec soutenance avant 2014

** dont 4 soutenues

*** dont 5 soutenues

Hervé Maillotte demande la proportion de cotutelle dans les dépassements des 3 ans :

4^e années : 6

5^e : 3

Il est vrai que certaines cotutelles sont signées pour 4 ans, mais la part des cotutelles dans les dérogations de durée reste relativement marginale.

	Nbre soutenances	Durée moy année	Durée moy mois
UB	23	3,41	41
UFC	56	3,75	45
UTBM	33	3,58	43
	112	3,58	43

On assiste à un léger allongement des durées au-dessus de 3,5 ce qui n'est pas acceptable. Lors de la dernière audition AERES on avait pointé sur le dépassement de la moyenne nationale en sciences pour l'ingénieur (3,53 contre 3,48).

- **Il faut relancer les directeurs de thèse qui ont des doctorants qui arrivent en fin de thèse. Un courrier sera envoyé comme l'année dernière pour alerter sur la durée et la question du financement.**

II) Fonctionnement de l'école doctorale à l'UFC : difficultés et évolutions

Nous constatons :

- Le CDD de trois mois que nous avons eu à la rentrée nous a empêché de recruter dès le départ sur le long terme.
 - Aujourd'hui les écoles doctorales financent sur les fonds destinés à l'aide aux doctorants un poste qui couvre les huit mois manquants.
 - Ce poste assure notamment les missions que devraient assurer le service financier de l'UFC.
 - Il n'y a pas de feuille de route ni de pilotage sur l'organisation du service dont l'unique projet semble être une « mutualisation » floue.
 - L'ED SPIM a dû supporter un choix politique dont les conséquences sur l'organisation du service ont été ignorées.
 - Un manque de moyens humains alloués aux EDs.
 - Un déséquilibre entre l'organisation UFC et UB en termes de personnels (près de moitié moins à l'UFC)
 - Déséquilibre des crédits pour les supports aux doctorants entre l'UFC et les autres établissements (UB, UTBM)
- **Le Conseil de l'école doctorale ne cautionne pas les décisions qui ont été prises et refuse de devoir les assumer devant les futures commissions d'évaluation.**

Suite aux problèmes nombreux rencontrés durant la période de rentrée par exemple :

- Envois par courrier de nombreux dossiers incomplets avec une gestion compliquée par email et téléphone
- Erreurs dans les titres de thèse, grades des membres des jurys, et sur le Président de jury...

Nous souhaitons :

- Un maintien du contact : Tous les dossiers (inscriptions et soutenances) devront être déposés pour vérification immédiate – sauf situation d'éloignement.
- Uniformisation des procédures Bourgogne – Franche-Comté
- Refonte des documents pour éviter les erreurs
- Vérification par le directeur d'ED des PVs de soutenance
- Rigueur sur les délais à respecter

Hans-Rudolph Jauslin explique qu'il voit mal comment l'on peut fonctionner sans secrétariat d'ED à côté du bureau doctoral. Les EDs devraient être le fer de lance de la première partie de la communauté d'universités parce qu'elles sont censées être configurées pour, mais sans moyens la situation sera intenable.

- ✓ Philippe Lutz précise que des actions sont en cours en lien avec la communauté d'universités et d'établissements avec la proposition de la création d'un bureau doctoral unique (fonctionnellement) pour le mois de mai 2014 sous le pilotage d'Alain Pugin (missionné par l'UB pour les écoles doctorales).

III) Concours et processus de recrutement sur les emplois doctoraux

1) Principes généraux

- Garantir le recrutement de bons candidats sur le plan scientifique
- Respecter le principe d'un recrutement sur un emploi (un doctorant n'est pas uniquement un étudiant) c'est-à-dire un couple sujet/encadrants
- Transparence de recrutement

Philippe Lutz est favorable à l'élargissement du comité restreint d'évaluation qui, pour l'heure, se limite au directeur d'ED et aux directeurs adjoints. Des propositions devront être faites au prochain Conseil.

2) Les différents financements

- Contrats doctoraux établissements (UFC, UB, UTBM)
 - Les contrats doctoraux financés par les collectivités (Région, département, agglomération, ville)
 - Les contrats doctoraux ou contrats de recherche financés sur projets de recherche (ANR, Europe, entreprise)
 - Les CIFREs
 - Les salariés d'entreprises ou de la fonction publique (Ingénieurs, cadres, enseignants)
- **Il est décidé que la procédure pour les contrats région doit être la même que pour les contrats doctoraux établissements : publicité doit être faite sur ABG et sur le site de l'ED, puis le comité restreint examinera les dossiers retenus.**

Olga Kouchnarenko soulève le problème de l'attribution des contrats PMA (Pays de Montbéliard et Agglomération) dont le fonctionnement est opaque. Il ne paraît pas possible de mettre en place une procédure de recrutement semblable à celle utilisée pour les contrats région Franche-Comté.

La question se pose également pour les contrats Labex et Equipex : pas de procédure de recrutement établie.

- **Philippe Lutz va entamer des discussions avec Michel de Labachelorie, responsable du projet Labex Action.**
- **Nous allons obtenir une bourse émanant du collegium Smyle (l'UFC s'est engagé à financer 1/2 bourse par an), il faudra que le recrutement passe par l'ED également.**

3) Procédures

a. Processus de détermination des sujets

- Fournir à l'ED SPIM une liste ordonnée de sujet/encadrants par département de recherche des laboratoires FEMTO-ST, LE2I et IRTES : pour le **vendredi 11 avril 2014** (dernier délai)
- Les établissements donnent le nombre de contrats doctoraux alloués à SPIM
- Conseil d'ED du **15 avril 2014** : par établissement, validation d'une liste ordonnée de sujets par département de recherche. Cette liste comportera n+2 sujets par département, 'n' étant le nombre de contrats doctoraux alloués par l'ED aux départements. Ce classement est transmis au conseil scientifique des établissements.
- Le conseil scientifique de Bourgogne a une actuellement une pratique différente et nous souhaitons qu'il accepte de valider plus de sujets potentiels que de contrats ouverts (n+2 par département de recherche).
- Après validation par les conseils scientifiques des établissements, l'ED fait une publicité des 'n' sujets retenus et un affichage sur le site. Les départements de recherche et les directeurs de thèse font la publicité pour les sujets.

b. Round 1:

- **10 juin** : par sujet/encadrants, fournir à l'ED une liste ordonnée et argumentée des candidats retenus avec leurs dossiers.
- Les futurs directeurs de thèse devront prouver la publicité faite sur le sujet, donner la liste des candidats, ceux auditionnés (mode d'audition, dates) et ceux retenus avec les explications.
- Attention : les candidats retenus auront obligatoirement été auditionnés.
- Les dossiers transmis sur les candidats retenus devront nécessairement comporter :
 - o une explication sur la bonne adéquation du candidat avec le profil attendu,
 - o les notes de master (partie théorique) avec un classement si possible,
 - o un avis sur le déroulement du stage de master.
- **20 juin** : retour de l'ED sur les listes proposées par sujet.
- L'ED validera une liste ordonnée de candidats et informera les candidats aux emplois.
- Tous les candidats doivent informer l'ED au plus tard pour le **27 juin** de la poursuite ou non du concours sur le poste. L'absence de réponse pour cette date correspond à un abandon du candidat.

c. Round 2 :

- Pour un sujet, si le premier classé ne prend pas l'emploi, l'ED contacte le candidat suivant sur la liste poursuivant le concours.
- Une réponse est attendue impérativement sous 3 jours (hors week-end).
- Le concours s'arrête lorsqu'un candidat retient l'emploi ou lorsque la liste est épuisée.

d. Round 3 :

- Le sujet ayant épuisé sa liste est remis au concours ou décision contraire du département de recherche concerné qui peut dérouler la liste initiale de sujet/ encadrants. Le sujet (ou le nouveau sujet) est (re)mis au concours avec les mêmes modalités que lors du premier round.
- Le timing est négocié avec l'ED avec comme base 1 mois pour le round 1.
- Les contacts des candidats non retenus sur les emplois pourvus seront à disposition des directeurs de thèse des emplois à pourvoir.

4) Contrats doctoraux « collectivités »

a. Concours d'affectation des contrats doctoraux « région Franche Comté »

- Classement des sujets par l'ED (sur la base du classement du laboratoire) et transmission à la région.

Liste ordonnée transmise par l'ED à la région suite à l'accord du Conseil (round par email) :

Classement ED SPIM	Classement ED SPIM demande UFC	classement demande ED SPIM UTBM	contrat (plein ou partiel)	Projet associé (établissement demandeur)					
1	1		1	UFC	Vincent LAUDE	Damien TEYSSEUX			
2	2		1	UFC	Gilles BOURBON	Najib KACEM	Joseph LARDIES	Patrice LE MOAL	Vincent WALTER
3		1	1	UTBM	Matthieu DOMAZESKI	Sébastien ROTH			
4	3		1	UFC	Raphael COUTURIER	Marie Cécile PERA	Karine DESCHINKEL	Frédéric GUSTIN	
5	4		1	UFC	Mathieu CHAUVET				
6		2		UTBM	Abdellah EL MOUDNI	Abdeljalil ABBAS-TURKI			
7			1	ENSMM	Nadine PIAT	Guillaume LAURENT			
8			1	UFC/UFR STGI	Philippe NIKA	Yannick BAILLY	Laurent GIRARDOT	David RAMEL	
9		3	1/2 contrat	UTBM	Christian CODDET				
10			1	UFC/UFR ST	Philippe BOYER	Nadège COURJAL	Fadi BAIDA		
11			1	UFC/UFR ST	Michel DEVEL	Laurent HIRSINGER	Naoum DAHER		
12		4	1	UTBM	Abderrafiaa KOU	Robin ROCHE	Alexandre RAVEY		
13 - avis mitigé		5	1/2 contrat	UTBM	Nouredine FENINECHE				
avs défavorable - non classée			1	UTBM	Jean-Claude SAGOT	Jean-Bernard BLUNTZER	Egon OSTROSI		
avs défavorable - non classée			1	UTBM	CIRRINCINE Maurizio				
avs défavorable - non classée			1/2 contrat	UTBM	SAGOT Jean-Claude	PADAYODI Essolé			

- Retour de la région sur les sujets retenus. (Généralement fin mai pour la région FC)
- Mise au concours des sujet/encadrants dès le retour des collectivités.

Le déroulé du concours est le même, deux possibilités :

- seules les dates sont ajustées pour permettre une publicité suffisante sur le sujet
- on anticipe et on adopte le même planning.

b. Concours d'affectation des contrats doctoraux « région Bourgogne » - dispositif JCE

- AAP de la région transmis aux laboratoires. Réception des réponses à l'AAP et transmissions à la région.
- Auditions organisées avec la région (une journée) et proposition d'un classement des projets/doctorants. (deuxième quinzaine de juin)
- Réunion d'interclassement avec la région (c'est la région qui établit les projets/doctorants retenus avec une liste complémentaire s'il y a lieu)

c. Concours d'affectation des contrats doctoraux « ville de Besançon »

- Transmission par l'ED de deux sujets pour le **14 février 2014**. Le bureau de la recherche UFC transmet 8 sujets non classés (2 par ED) à la ville qui fait son choix : 2 sujets retenus.
- Mise au concours dès le retour de la ville si un sujet SPIM est retenu.

d. Concours d'affectation des contrats doctoraux « PMA » :

- Nous n'avons pas une vision claire des modes d'affectation.

5) Autres concours :

a. Concours d'affectation des contrats doctoraux Labex et Collegium Smyle

- Labex : En attente des discussions avec M. de Labachellerie
- Smyle : gestion totale du recrutement par l'ED

b. Concours d'affectation des contrats doctoraux ou contrats de recherche sur projets de recherche (ANR, Europe, entreprise), et CIFRE

- Les directeurs de thèse doivent prouver l'existence d'un concours de recrutement.
- Le choix du candidat retenu doit être expliqué et la qualité du candidat justifiée par son dossier.

c. Cas des doctorants salariés

- ✓ L'on exige la garantie de 20h par semaine consacré à la thèse.
- ✓ Le programme de travail et l'organisation du travail doivent être signés par le doctorant et les encadrants.

IV) Formations

1) Bilan des inscriptions (au 01/02/2014)

COMPUTER SCIENCE

CCBD	Roxin, Nicole	Dijon	Mai 2014	13
WOD	Roxin, Nicole	Dijon		6
MM	Sliwa	Auxerre ou Dijon		5
MLTA	Lauri	Belfort	Fevrier 2014	26

MATERIALS

PAAM	Billard, Martin, Rousselot, Briois	Montbéliard	Decembre 2013	13
TSF	Montavon, Planche, Costil, Hanlin	Sévenans	Novembre 2014	19
HYPMAT	Peyraut	Sévenans	Decembre 2013	26

MECHANICS

V&V	Cogan, Foltete, Ouisse	Besançon		19
SMA	Lexcellent	Besançon		11

OPTICS

MRLP	Boyer, Courjal, Grosjean	Besançon	Mars 2014	16
ANSD	Chembo, Larger	Besançon	en cours	10
POIDS	Courvoisier, Dudley	Besançon		3
NP	Sylvestre, Beugnot, Chauvet, Fanjoux	Besançon		7

PHYSICS

QUANT	Planat	Besançon		6
PhysA	Laude	Besançon	en cours	11

ELECTRONICS

GHAAM	Dulmet	Besançon		7
EISE	Rubiola	Besançon		5
OSC	Rubiola	Besançon	Avril 2014	4

Quasiment toutes les formations devraient pouvoir ouvrir.

2) Travaux de la commission

a. Bilan sur le Plan Individuel de Formation

Il est souvent mal compris et mal rempli. L'on note des difficultés dues aux changements de règle (3ièmes années)

Pour l'ED le volume de PIF très lourd à gérer (430)

b. Problème sur les inscriptions / présences

Rappel : il faut respect les engagements, il est nécessaire que les doctorants soient assidus

ATTENTION : l'inscription dans le PIF ne vaut pas inscription au cours

c. Actions

- Création d'un portail WEB pour le PIF et l'inscription au cours (contrat avec la junior entreprise de l'UTBM et mise en relation avec le système d'information de l'UFC) : doit être opérationnel pour la rentrée
- Nécessité d'action d'information auprès des encadrants (AG de laboratoire)
- Traitement du PIF lors des auditions de deuxième année

V) Auditions des deuxièmes années

1) Organisation

Labo ou départements de recherche	Organisateur local	Membre extérieur (représentant ED)	dates audition
MN2S	T. Leblois	C. Langlade	
OPTIQUE	H. Maillotte	F. Chollet	01-02/04/2014
MEC'APPLI 1	N. Boudeau	E. Bigler	
MEC'APPLI 2 + T-F	N. Boudeau+E.Bigler	P. Leclaire	
AS2M	M. Dulmet	M.P. Bernal	04-07/03/2014
DISC 1	P.C. Héam	O. Laligant	27/03/2014
DISC 2		N. Cullot	02/04/2014
ENERGIE	P. Nika/ M.C. Pera	N. Piat	
IRTES/SET 1	F. Gechter / P. Gruer	C. Espanet	
IRTES/SET 2		E. Lantz	
IRTES/LERPMS+M3M 1	C. Langlade	E. Foltête	
IRTES/LERPMS+M3M 2		M. Dulmet	
LE2I 1	N. Cullot / F. Marzani/ O. Laligant	F. Bouquet	
LE2I 2		P.C. Héam	
LE2I 3		J.M. Nicod	
DRIVE	P. Leclaire	N. Boudeau	

Calendrier

- ✓ 1/02/2014 : dates auditions fixées
- ✓ les auditions doivent se dérouler avant la mi-avril (avant le 18 avril)
- ✓ fin avril : envoi des rapports sur les auditions par les représentants de l'ED
- ✓ mai : réunion bilan des représentants de l'ED et prises de décisions.

VI) Points divers

1) Infos :

- ✓ 14 juin 2014 à Dijon : cérémonie de remise des diplômes Bourgogne – Franche-Comté
- ✓ 14 novembre 2014 à Besançon : journée de rentrée des écoles doctorales
 - Pour SPIM, souhait de coupler avec des présentations de doctorants de deuxième et troisième année

2) Elections :

Nécessité du renouvellement des représentants des doctorants

La représentation actuelle est de 5 doctorants :

3 Besançon, 1 Bourgogne et 1 Nord Franche Comté

- Le Conseil décide de ne pas faire évoluer de conserver cette répartition.

Hans-Jauslin soulève la question des suppléants des membres du conseil qui n'existent pas à SPIM contrairement à Carnot-Pasteur. Philippe Lutz répond que cela n'a pas été prévu dans les statuts de l'ED.

Les élections des nouveaux représentants des doctorants seront organisées en avril.

3) Liens avec les associations de doctorants :

Les associations :

ADOC

DOCEO

Ruban de Moebius

ATTOME (association des temporaires de femto-st)

Student Chapter

Les associations de doctorants sont importantes pour le lien social entre doctorants et pour la représentativité des doctorants par rapport aux EDs.

L'on se demande si elles jouent vraiment leur rôle, et Michael Gauthier demande quel est le nombre d'adhérents des doctorants SPIM dans les associations, ce que nous ignorons.

Philippe Lutz regrette de ne pas avoir rencontré l'association ADOC alors que les autres associations ont rencontré la direction de l'ED pour présenter leur structure et leurs actions.